

Le droit au travail de la femme mariée

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 401

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la garde des enfants. Il s'agit là de conséquences de la séparation qui arrêteront parfois les femmes devant un départ non motivé.

Mais lorsqu'une femme n'a pas à craindre ces conséquences, — si elle possède une fortune personnelle dont elle peut disposer, ou si elle n'a pas d'enfants, — elle pourra impunément refuser, en violation du code, d'habiter avec son mari. Celui-ci n'aura aucun moyen — à part la persuasion — pour la retenir au domicile qu'il aura choisi.

ANTONETTE QUINCHÉ, avocate.

Où nous en sommes

Décidément, nous remontons la pente. Car, cette quinzaine, nous ne sommes ni enregistrons aucun désabonnement, mais encore 11 ABONNEMENTS NOUVEAUX. L'effort accompli à la suite des appels de plusieurs de nos amies, soit ici même, soit dans d'autres journaux (relevons spécialement l'article très encourageant que nous a consacré « Chiffon », la chroniqueuse féminine de la Tribune de Genève), a porté ses fruits en enrayant la tendance des « mauvaises économies », et nous en sommes très heureuses, comme nous sommes très heureuses aussi de constater, du fait de ces abonnements nouveaux, l'intérêt suscité par les idées que nous défendons.

Mais ne perdons pas de vue pour tout cela que nous sommes encore d'une centaine d'abonnements au-dessous de notre effectif de décembre dernier, et que notre première tâche est de regrouper cet effectif. Merci encore et toujours à ceux et celles qui voudront bien nous y aider.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Le droit au travail de la femme mariée

Comme on le sait, le Conseil d'Etat du canton de Berne, dans sa séance du 17 janvier dernier, a décidé de ne plus admettre de femmes mariées dans le service de l'Etat, ceci pour lutter contre ce que l'on nomme le « double salaire ».

A la suite de cette décision, les femmes fonctionnaires bernoises ont pris la résolution suivante:

« Les femmes fonctionnaires ont été désagréablement impressionnées par la décision du Conseil d'Etat du 17 janvier 1933 qui exclut pour l'avenir les femmes mariées du service de l'Etat et expriment ici leur regret de cette décision.

Elles voient une injustice dans le fait que l'on n'attaque que l'une des formes du double salaire, c'est-à-dire le gain de la femme mariée, tandis que les autres formes, par exemple, les gains souvent importants que réalisent des fonctionnaires dans des emplois supplémentaires, ne sont pas touchés.

Elles considèrent que la décision du Conseil d'Etat porte atteinte à la liberté personnelle de la femme et à l'égalité des droits. Elle porte également atteinte à la morale et aux bonnes mœurs, car, de ce fait, la femme qui a dépensé son temps et son argent à s'instruire n'a le droit de faire emploi de ses connaissances et de ses capacités que si elle renonce à ce qui garantit la vie saine de l'Etat: le mariage et la famille.

Elles considèrent cette décision comme une injustice parce qu'elle bannit pour l'avenir la femme du service de l'Etat sans considérer si

le gain de cette dernière n'est pas une nécessité absolue pour la famille.

Elles considèrent l'exclusion par le Conseil d'Etat des femmes mariées du service de l'Etat comme une erreur, car cette exclusion ne servira nullement à diminuer le chômage. Les femmes bannies du service de l'Etat, et que les besoins de la famille obligent à gagner leur vie, chercheront leur gain dans le commerce et l'industrie privées. Leur élimination du service de l'Etat ne sera donc nullement une diminution, mais simplement un déplacement du chômage des emplois de l'Etat sur les emplois privés.

Les femmes fonctionnaires expriment donc l'espoir que le Conseil d'Etat reviendra sur sa décision du 17 janvier 1933 et ne la mettra pas en application.

Le Bund, qui publie cette résolution, ajoute encore:

« Quelles sont aujourd'hui les femmes mariées au service de l'Etat? Ce sont entre autres les femmes des directeurs des institutions cantonales telles que: orphelinats, maisons de relèvement, maisons de correction, asile de vieillards et de nécessiteux, etc., etc. Ce sont ces femmes auxquelles à de nombreuses occasions les Conseillers d'Etat expriment des remerciements officiels pour les soins maternels et désintéressés qu'elles portent à leurs protégés.

La décision du 17 janvier constitue-t-elle peut-être un remerciement tangible pour tout ce dévouement? ... »

Le Projet de Convention de M. MacDonald pour le Désarmement

N.D.L.R. — Nos lectrices savent qu'à un des moments les plus critiques de la Conférence du Désarmement, où ses partisans les plus fervents commençaient à s'inquiéter sérieusement, le Premier Ministre anglais a subitement soumis aux membres de la Conférence un projet nouveau, dont l'examen détaillé a été remis après les vacances de Pâques. Nous donnons ci-après un aperçu des dispositions essentielles de ce projet, dont on a beaucoup parlé, et qui permettra de se rendre compte de façon succincte de son contenu.

La situation de la Conférence du Désarmement a été complètement changée par la visite à Genève de M. MacDonald et par le projet de Convention qu'il a présenté à la Conférence. Avant l'arrivée du Premier Ministre de Grande Bretagne, on commençait à se demander à Genève si la Conférence du Désarmement pourrait survivre, ou si elle allait être victime des conditions instables de l'Europe et du monde.

L'intervention de M. MacDonald a été hardie. Il s'est rendu compte que pour arriver à une conclusion, la Conférence devait sortir du labyrinthe de comités, de sous-comités, de comités de rédaction et de questionnaires, dans lequel la discussion continuelle de principes généraux l'avait amenée, et envisager un projet de Convention de Désarmement qui pourrait devenir la base d'un accord et sur lequel des votes définis seraient émis. C'était depuis longtemps l'avis de ceux qui désirent vivement voir la Conférence aboutir à un résultat. Toutefois, aucune Convention n'avait surgi et nous devons rendre hommage au courage de M. MacDonald qui, faisant face aux nécessités du moment, a présenté un projet de traité de désarmement qui couvre tout le sujet et qui n'évite même pas la difficulté des chiffres.

Il faut noter toutefois que ces propositions ne forment pas un tout complet, dont aucune partie ne peut être changée sans bouleverser le reste. Tout au contraire, le projet est susceptible d'amen-

chissement désirable et presque toujours désirable.

Il y a, ne l'oublions pas des Marocaines circulant comme elles le veulent et non voilées: la femme de la campagne, du bled, la femme du peuple, la Berbère, la Juive, etc. Mais la dame marocaine paye de sa liberté l'oisiveté de la femme servie par de nombreuses esclaves, le rang de sa famille, l'orthodoxie de son époux. Dans l'intimité de cette prisonnière nous pénétrons à la suite de M^{me} La Mazière: maison silencieuse, secrète et sans fenêtres sur la rue; elle serait isolée du monde sans son toit en terrasse qui, dès le coucher du soleil sert de récréation aux recluses. De terrasse en terrasse qu'aucun pont ne relie, on échange des propos et même des visites. Comment cette voisine pénètre-t-elle jusqu'à nous, se demande l'auteur, sans moyens matériels, marches, escaloux, pour faciliter l'escalade? Elles sont souples et agiles comme des chats et leurs pieds et leurs mains font merveilles sur des parois verticales et presque dépourvues d'aspérités... pour donner de l'adresse à une femme, il n'est que de l'enfermer.

Une demeure de famille noble abrite un très grand nombre de couples, et le harem est encombré d'épouses, de concubines, d'esclaves et d'enfants. Ces derniers appartiennent uniquement au père. Une législation sage a prévu pour ce petit monde des règles strictes sans lesquelles la promiscuité du harem eût vite engendré rixes et débauche.

L'homme est tenu de fournir à ses différentes épouses des habitations distinctes, de

Carrières féminines

L'Enseignement secondaire

(Suite et fin.)¹

L'enseignement est une des carrières libérales où la femme trouve le plus de satisfactions et rencontre le moins de préjugés. C'est pour ces raisons mêmes que beaucoup d'entre elles s'y préparent et que, proportionnellement au nombre de postes officiels qui leur sont attribués, très nombreuses sont les candidates qui se présentent à chaque concours. N'oublions pas qu'elles n'enseignent pas dans les écoles publiques de garçons; dans les écoles de filles, on leur confie les postes de maîtresses de classe et généralement l'enseignement des langues modernes, tandis que celui des sciences et des mathématiques est souvent réservé à leurs collègues masculins; de même l'on n'a jamais vu, jusqu'ici, de directrice d'établissement secondaire officiel (sauf à Genève (Ecole ménagère et professionnelle des jeunes filles) et en Valais, où ces postes peuvent être confiés à des religieuses).

Mais, quelle que soit la branche qu'on se propose d'enseigner, il faut, pour l'enseigner bien, autre chose encore que des titres universitaires; il faut des qualités morales et intellectuelles prononcées. Tout d'abord beaucoup de patience, une maîtrise de soi absolue, afin de trancher les cas les plus difficiles avec toute l'équité et toute l'impartialité que les enfants attendent du maître; à la fois une grande bonté et une grande fermeté, une grande franchise et beaucoup de tact; la gaieté, l'enjouement sont des qualités indispensables pour quiconque vit avec les jeunes. Une bienveillance, nature le ou acquise, empêchera le maître de tomber dans la déformation professionnelle et de s'habituer à n'être jamais contredit. En outre, le maître doit être bon psychologue, capable de discerner et de comprendre des mentalités extrêmement variées et soumises aux influences les plus diverses; il doit avoir l'esprit souple et savoir s'adapter à l'âge de ses élèves, à l'atmosphère de chaque classe où il enseigne, et avoir le don d'expliquer et de faire comprendre à n'importe quel genre d'esprit. Il doit vivre dans son temps et s'intéresser à tout ce qui se passe autour de lui; suivre, cela va sans dire, les questions pédagogiques contemporaines, en extraire ce qu'il juge utile, et, grâce à certain esprit d'initiative, l'appliquer si possible dans son enseignement: oser ne plus faire « comme on a

toujours fait ». En un mot, il doit s'intéresser sincèrement au développement de ses élèves, les aimer même au point que « devoir » soit synonyme de « dévouement » chaque fois qu'il s'agit des progrès ou du bonheur des enfants.

La femme, de nature, possède certaines de ces qualités. Voilà pourquoi elle éprouve tant de joie dans l'enseignement quand elle y réussit. Son intuition, sagement contrôlée par le raisonnement, sa sensibilité, sa vivacité, sa facilité d'adaptation sont autant de traits de caractère utiles et précieux.

Mais nul n'ignore que l'enseignement est extrêmement fatigant, qu'il nécessite une santé robuste et des nerfs solides. C'est là un point très important à relever, car les absences fréquentes d'un maître ou d'une maîtresse sont des plus préjudiciables à la bonne marche d'une classe. Enfin, il faut être capable de résister, sans que l'humeur s'en ressentisse, aux mille tracasseries administratives qui viennent s'ajouter à la tension nerveuse proprement dite, tension continuelle, nécessaire et inévitable pour maintenir en éveil l'intérêt des élèves, ou, au contraire, calmer leur excitation, leur ardeur juvénile, sans toutefois étouffer leur spontanéité. Toute infirmité physique accroît encore la peine et la fatigue du maître. Son ouïe et sa vue doivent être en parfait état; sa vue, surtout, que les nombreuses corrections mettent à si forte contribution. Toutes sortes de maux, plus ou moins graves, menacent également ceux qui ont la gorge délicate.

On a pu voir, par ce qui précède, que l'enseignement ne convient pas à tout le monde. Chacun peut enseigner — plus ou moins bien — mais il n'est pas donné à tous de trouver dans l'enseignement la joie de vivre. Ce n'est pas seulement une question de préparation, mais bien de caractère, de personnalité. Il est donc difficile de donner des directives dans ce domaine, tout au plus quelques conseils. Que celui ou celle qui ne se sent pas doué de patience, d'égalité d'humeur, de persévérance et d'optimisme, renonce d'emblée à cette carrière; il se rendrait malheureux, et avec lui quantité d'enfants auxquels son enseignement défectueux causerait un grave préjudice.

Pour être un bon maître ou une bonne maîtresse, il faut « aimer » son métier, s'y sentir à sa place, l'exercer avec joie. Car « l'on ne fait bien que ce qu'on fait avec joie et l'on ne fait avec joie que ce que l'on fait bien. »

(Communiqué par l'Association suisse de Femmes universitaires.)

(Reproduction autorisée seulement in extenso et avec indication des sources.)

¹ Voir le numéro précédent du Mouvement.

dements, et M. MacDonald ayant indiqué dans son discours qu'ils seraient les bienvenus, nous espérons que des amendements seront proposés et acceptés, car ce projet de Convention de désarmement ne donne satisfaction que dans une faible mesure même à ceux qui demandent un désarmement modéré.

Il est impossible, dans un court article, de donner un compte-rendu complet de cette Convention; voici cependant quelques remarques sur certains points importants:

Concernant la sécurité, la Convention prend le Pacte de Paris de renonciation à la guerre comme base et prévoit, en cas de rupture de celui-ci, une Conférence de tous les Etats signataires. L'organisation de cette Conférence incomberait au Secré-

tariat de la Société des Nations. Cette proposition, tout en ne touchant pas au Pacte de la Société des Nations, donne la possibilité aux pays non-membres de la Société des Nations, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, de prendre leur part des responsabilités mondiales pour le maintien de la paix.

En ce qui concerne les armées du continent, et se basant sur le plan français, le projet propose que celles-ci soient d'un même type, soit une milice accomplissant une période de huit mois de service au maximum. Des chiffres indiquent le nombre total de chaque armée du continent, à la fois dans le pays en question et outre-mer, et ceci constitue une innovation courageuse, que personne n'avait jusqu'à présent osé suggérer.



Les femmes et les livres

Le Maroc secret¹

Sous ce titre, M^{me} Alice La Mazière, féministe, journaliste et écrivain parisien de renommée solide et flatteuse, nous apporte ses notes sur une enquête sur la femme marocaine. Livre dédié à ses amis les frères Tharaud et qui se lit avec un intérêt très grand; la forme et le fond sont captivants.

Les livres sur le Maroc ayant été généralement, jusqu'ici, des œuvres masculines ne pouvaient rien nous apprendre sur le Maroc secret, c'est-à-dire sur la vie recluses des Marocaines. Grâce à son sexe, Alice La Mazière a pu pénétrer dans les harems, provoquer des confidences, scruter des mobiles presque impénétrables, connaître le secret de plus d'une âme, rechercher les effets d'existences que nous paraissent, à nous Européennes, anormales et pernicieuses, deviner ce qu'on ne disait pas et épier les symptômes d'un affran-

¹ Alice LA MAZIERE: *Le Maroc secret*, éditions Baudinière, Paris, 12 fr. français.